

Comparatif des pratiques pour l'attribution des éméritats

	Université de Lille sciences et technologie	Université de Lille droit et santé	Université de Lille sciences humaines sociales	Proposition d'harmonisation UDL
Durée	Période de 2 ans	Demande de 2 à 5 ans, éventuellement renouvelable	Attribution du titre limitée à 5 ans	5 ans, éventuellement renouvelable
Avis sur les demandes	<p>Avis circonstancié du Directeur de laboratoire</p> <p>Avis circonstancié du conseil de composante</p> <p>Passage devant la commission recherche</p>	<p>Avis circonstancié du Doyen/directeur</p> <p>Avis circonstancié du Directeur de laboratoire</p> <p>Avis du Directeur de l'école doctorale</p> <p>Passage devant la commission recherche</p> <p>Pour les HU, les décisions sont prises par le conseil de faculté restreint.</p>	<p>Pas de règles</p> <p>Passage devant la commission recherche</p>	<p>Avis circonstancié du Directeur/Directrice de l'unité de recherche</p> <p>Validation par la commission recherche restreinte</p> <p>Pour les HU, les décisions sont prises par le conseil de faculté restreint conformément aux dispositions réglementaires.</p>